



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Rentrée 2019-2020

ZESUMME WUESSEN

Chancë schafen, Kanner stäerken

13 septembre 2019

CONTENU

I.	UNE CULTURE PARTICIPATIVE.....	5
I.1.	BILDUNG AM DIALOG, UN PROCESSUS CONTINU.....	5
I.2.	LA REPRÉSENTATION NATIONALE DES PARENTS D'ÉLÈVES.....	5
I.3.	L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA QUALITÉ SCOLAIRE	6
I.4.	BILDUNGSDĚSCH.....	7
I.5.	PLATEFORME DE PARTAGE ET DE DISCUSSION POUR ENSEIGNANTS	7
I.6.	DÉMOCRATIE À L'ÉCOLE : LA PARTICIPATION DES ÉLÈVES	7
II.	DES ÉCOLES DIFFÉRENTES POUR DES ÉLÈVES DIFFÉRENTS.....	9
II.1.	LES NOUVELLES FORMATIONS EN 2019-2020.....	9
II.2.	DEUX NOUVELLES ÉCOLES À VENIR.....	10
II.3.	1,3 MILLIARD D'EUROS INVESTIS DANS LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES.....	10
III.	L'ENGAGEMENT COLLECTIF POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	11
III.1.	CLIMATEXCHANGE, LA PAROLE DONNÉE AUX JEUNES.....	11
III.2.	RETHINK, REUSE, REDUCE : LA RÉDUCTION DU PLASTIQUE DANS LES LYCÉES.....	11
III.3.	NOHALTEGKEETSCHHECK, UN PROJET PILOTE DANS LES LYCÉES	12
III.4.	UN PLAN D'ACTION POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	12
III.5.	UNE FOIRE CONSACRÉE À L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	12
III.6.	EXPOSITION « ON WATER – SUR L'EAU »	13
IV.	LA DIGITALISATION COMME NÉCESSITÉ ET CHANCE	14
IV.1.	UN CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉDUCATION AUX ET PAR LES MÉDIAS	14
IV.2.	CODING ET PENSÉE COMPUTATIONNELLE, DEUX COMPÉTENCES INDISPENSABLES AU 21 ^E SIÈCLE	15
IV.3.	L'ÉQUIPEMENT DES LYCÉES	15
IV.4.	MATHEMATIC	16
IV.5.	LA DIGITALISATION DES MATÉRIELS DIDACTIQUES.....	16
IV.6.	UN DIGITAL TRAINING CENTER.....	17
IV.7.	DES INSTITUTEURS SPÉCIALISÉS EN COMPÉTENCES NUMÉRIQUES (I-CN).....	17
IV.8.	LA SECTION I DE L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.....	17
IV.9.	INFORMATION SUR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE DE L'ÉCRAN	17
V.	LA TRANSMISSION DES VALEURS COMME ANCRAGE DANS LA DÉMOCRATIE	18
V.1.	L'ÉTATZEBUERG (ER)LIEWEN : UNE SEMAINE ET UN SITE INTERNET DÉDIÉS AU PATRIMOINE CULTUREL	18
V.2.	ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG : UN ESPACE ÉDUCATIF DÉDIÉ À LA CITOYENNETÉ.....	18
V.3.	BEE SECURE : UN FOCUS PARTICULIER SUR LA DÉSINFORMATION	19
V.4.	BEE SECURE : ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE ET DES PUBLICS VISÉS	19
VI.	LE DÉVELOPPEMENT GLOBAL DE L'ENFANT PAR LA CULTURE	20
VI.1.	DES PROJETS INNOVANTS EN ÉDUCATION CULTURELLE	20
VI.2.	L'ENSEIGNEMENT MUSICAL.....	21
VI.3.	KANNERCLUBBUS.....	21
VII.	LE LUXEMBOURGEOIS COMME PILIER DE NOTRE SOCIÉTÉ.....	22
VII.1.	ZENTER FIR D'LËTZEBUERGER SPROOCH.....	22
VII.2.	UN PLAN D'ACTION POUR LA LANGUE LUXEMBOURGEOISE	22

VII.3.	LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL	22
VII.4.	L'ORTHOGRAPHE DU LUXEMBOURGEOIS COMPLÉTÉE.....	23
VIII.	L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE ACCESSIBLE À CHACUN	24
VIII.1.	LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE.....	24
VIII.2.	LES COMPÉTENCES DIGITALES.....	24
VIII.3.	L'INSTITUT NATIONAL DES LANGUES (INL).....	25
IX.	DES FAMILLES FORTES.....	26
IX.1.	UNE REPRÉSENTATION NATIONALE DES PARENTS D'ÉLÈVES	26
IX.2.	LES CENTRES FAMILIAUX.....	26
IX.3.	LES PARENTS DE QUARTIER.....	26
X.	LES NOUVEAUTÉS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020	27
X.1.	DIGITALISATION DES BILANS INTERMÉDIAIRES À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.....	27
X.2.	NOUVELLES FORMATIONS EN 2019-2020	27
X.3.	FORMATION PROFESSIONNELLE : RÉINTRODUCTION DES NOTES CHIFFRÉES.....	27
X.4.	FESTIVAL DES PROFESSIONS ET DES MÉTIERS	27
X.5.	LUXSKILLS 2020.....	27
X.6.	RENFORCEMENT DU PERSONNEL POUR LA PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES.....	27
X.7.	ACCÉLÉRATION DE LA PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES PAR LES ESEB	28
X.8.	FORMATION DES ADULTES : UN CENTRE D'APPRENTISSAGE AU KIRCHBERG	28
X.9.	REPRÉSENTATION NATIONALE DES PARENTS	28
X.10.	RÉORGANISATION DU STAGE DES ENSEIGNANTS	28
X.11.	ONE: OUVERTURE DE DEUX NOUVEAUX GUICHETS RÉGIONAUX.....	29
X.12.	MAISON EISENBORN : UN LOGEMENT POUR JEUNES ADULTES	29
X.13.	PÉTZENHAUS BOURGLINSTER : UNE STRUCTURE POUR ADOLESCENTES PLACÉES	29
X.14.	NOUVEAUX MATÉRIELS DIDACTIQUES.....	29

Rentrée 2019 – 2020

ZESUMME WUESSEN

Chancë schafen, Kanner stäerken

La rentrée 2019-2020, tout comme la législature 2019-2023, se fait sous le signe de la continuité et de la consolidation.

En effet, au cours de la précédente période législative, les analyses et les constats ont été posés et une série de réformes mises sur les rails. L'ambition reste la même : préparer nos jeunes à affronter les bouleversements actuels et à venir, leur donner les outils pour trouver leur place dans un monde en mutation permanente et un marché du travail volatil.

Continuité ne signifie pas repos, nous devons poursuivre les efforts au même rythme : l'arrivée cette année de 3.000 élèves supplémentaires venus des horizons les plus divers en dit long sur les défis qu'un Luxembourg ouvert sur un monde global doit relever.

L'école, comme les structures d'éducation et d'accueil, ne peuvent rester à l'écart des profonds changements qui touchent notre société. Par la force des choses, les grandes questions auxquelles se trouve confronté le monde adulte se posent aussi au secteur de l'éducation et aux jeunes eux-mêmes, parfois avec encore plus d'acuité.

Plus personne ne peut ni l'ignorer ni raisonnablement le nier : le changement climatique et la dégradation de l'environnement confrontent l'humanité à une menace inédite. Les jeunes en ont pris conscience et exigent des actions concrètes. Ils ont raison. Ces préoccupations vont recevoir la place qu'elles méritent dans l'Éducation nationale. Cette année un premier pas sera fait en direction des restaurants scolaires sans plastique et un plan d'action pour l'éducation au développement durable sera élaboré.

Deuxième grand challenge, la digitalisation est désormais au cœur de l'enseignement moderne, par ce qu'elle implique pour la transmission des savoirs comme pour les nouvelles compétences qu'elle rend indispensables. En effet, la numérisation de l'économie, l'omniprésence des réseaux sociaux, la circulation incontrôlée de fausses informations, le développement des EduTech (technologies éducatives) génèrent risques et opportunités ; elles généreront davantage d'opportunités que de risques, si les enfants et les jeunes peuvent développer les compétences clés du 21^e siècle appropriées: communication, collaboration, créativité et esprit critique. L'offre scolaire et les programmes d'enseignement intégreront davantage encore ces dimensions.

Pour savoir où aller, encore faut-il savoir d'où l'on vient : connaître ses racines permet de grandir et d'aller de l'avant, de s'ouvrir au monde en pleine confiance. Or nos racines s'ancrent à la fois dans nos valeurs démocratiques et dans notre culture. La transmission de ce bagage passera par de nouvelles actions éducatives. Elle donnera toute sa place à la langue luxembourgeoise, appelée à se renforcer.

Entre modernité et continuité, l'Éducation nationale avance résolument, au bénéfice des enfants et de l'ensemble du pays. Elle le fait en s'attachant à relever les neuf défis sociétaux décrits dans les pages suivantes.

I. UNE CULTURE PARTICIPATIVE

Impliquer tous les acteurs

Les défis auxquels fait face notre système éducatif sont considérables et évoluent au rythme des mutations sociétales, technologiques et économiques. Nombreux sont les acteurs et partenaires qui ont des attentes légitimes vis-à-vis de l'éducation formelle et non formelle. La définition de la politique éducative ne saurait relever des seuls décideurs politiques ; elle doit s'inscrire dans une démarche commune, qui associe et responsabilise tous les acteurs intéressés, au-delà des clivages et alternances politiques. C'est en effet en écoutant les besoins et les questions des partenaires, en recueillant les expériences vécues et en recherchant le consensus autour des grands enjeux qu'une politique éducative pertinente peut être conçue, adaptée et déployée, dans l'intérêt premier des enfants et des jeunes. Parmi ces acteurs, les parents occupent une place de choix. Informer, sensibiliser et responsabiliser les parents, promouvoir leur engagement dans l'éducation formelle et non formelle demeure forcément une priorité.

1.1. Bildung am Dialog, un processus continu

La démarche de rencontrer des acteurs du terrain et de la société civile, entamée dès la législature précédente à travers des visites du ministre dans des écoles, des soirées d'échange régulières avec le public, etc., est appelée à se structurer et se pérenniser pour devenir un véritable mode de gouvernance.

Ainsi, dès les premiers mois de la présente législature, l'initiative *Bildung am Dialog* a vu l'échange s'intensifier et s'approfondir, à quatre niveaux complémentaires :

- Les visites sur le terrain se sont poursuivies dans les écoles, les structures d'accueil, les centres de compétences, où tant les enfants, les jeunes, les parents que les enseignants et les directions ont pris part aux échanges.
- Les représentants des acteurs du système éducatif, qu'il s'agisse des directions de l'enseignement fondamental et des lycées, d'associations de parents ou d'élèves, de syndicats d'enseignants, de chambres professionnelles ou d'autres organismes officiels du secteur de l'éducation, ont été également entendus et continueront à l'être régulièrement.
- Cinq soirées à travers le pays en mars 2019 ont largement ouvert la discussion à toutes les personnes intéressées : 500 citoyens se sont déplacés et ont contribué aux réflexions articulées autour des grands thèmes de l'éducation.
- Enfin, une boîte à idées en ligne a donné la parole à tout un chacun, au-delà des moments de rencontre.

La page dialog.men.lu documente les entrevues et les discussions menées.

Cette nouvelle culture de l'échange marquera les prochaines années de la période législative.

1.2. La représentation nationale des parents d'élèves

Nouvelle structure créée par la loi du 1^{er} août 2018, la toute première représentation nationale des parents d'élèves sera élue démocratiquement en février 2020 ; ses 12 membres assumeront le rôle de

porte-parole de tous les parents d'élèves de l'enseignement public et privé auprès du ministre de l'Éducation nationale.

La création d'une représentation nationale des parents d'élèves répond à la volonté de formaliser le partenariat et de renforcer la culture de coopération entre le monde de l'éducation et les parents d'élèves.

Afin de garantir la représentativité, les élections de la représentation nationale se feront à deux niveaux : local / sectoriel et national.

À l'automne 2019 seront élus les représentants des parents au niveau local (dans chaque école, chaque lycée, chaque centre de compétences).

Une plateforme d'échange (www.elteren.lu) facilitera la communication entre les représentants de parents au niveau local / sectoriel et avec le ministère au niveau national.

Le programme gouvernemental prévoit de créer également un organe national représentatif des parents dans le secteur de l'éducation non formelle. Le but sera de renforcer la participation systématique des parents au développement de la qualité dans les structures d'accueil.

(Lire aussi dans EDI - Infomagazin fir Elteren n°2 / 2019 p.17)

1.3. L'Observatoire national de la qualité scolaire

Créé par la loi en 2018, l'Observatoire national de la qualité scolaire est entré dans sa phase opérationnelle : sept des huit observateurs sont en fonction et ont entamé leurs travaux.

L'Observatoire est l'un des rouages clés de la nouvelle gouvernance fondée sur la participation et l'analyse scientifique. Il a un rôle d'expertise et apporte une vision objective sur l'état du système scolaire. Sa mission est d'évaluer et de superviser de manière systémique la qualité du système ainsi que la mise en œuvre des politiques éducatives.

Il n'évalue donc pas le travail individuel des enseignants, mais l'organisation et le fonctionnement du système scolaire et des services du ministère responsables de l'enseignement.

Les études, les analyses et les recherches menées par l'Observatoire se basent sur le Cadre de référence de la qualité scolaire.

Sa démarche d'évaluation sera participative et se déclinera en cinq temps :

1. état des lieux de la recherche sur la thématique retenue ;
2. consultation des acteurs de terrain et des partenaires ;
3. échange entre les acteurs de terrain, les partenaires et des experts scientifiques (p. ex. par une conférence de consensus ou une conférence de comparaison internationale) ;
4. élaboration des conclusions de l'échange et des recommandations ;
5. suivi des mesures adoptées suite aux recommandations élaborées.

L'Observatoire établit annuellement un rapport d'activités et au moins un rapport thématique sur un domaine prioritaire ainsi que, tous les trois ans, un rapport national sur le système scolaire avec ses constats et ses recommandations.

Ces rapports sont soumis à la Chambre des députés. Ils sont rendus publics afin d'alimenter le débat national sur le système scolaire. Ils serviront notamment de point de départ des travaux du *Bildungsdësch* (voir ci-dessous).

Le premier rapport thématique, prévu pour début 2020, portera sur les compétences clés du 21^e siècle.

Les collaborateurs de l'Observatoire et les travaux de celui-ci seront présentés lors d'une conférence de presse en octobre 2019.

1.4. *Bildungsdësch*

Le concept du *Bildungsdësch* relève de cette même gouvernance, qui privilégie l'approche participative.

La politique éducative a besoin d'un échange permanent, de sérénité et de continuité. Dépolitiser le débat sur l'école exige une méthode rigoureuse permettant d'associer tous les acteurs concernés et de faire émerger un consensus durable. Cette méthode sera celle du *Lëtzebuurger Bildungsdësch*, qui s'inscrira dans le long terme.

Le *Bildungsdësch* rassemblera autour de thèmes choisis tous les acteurs de l'Éducation nationale et ses partenaires, à travers leurs représentants : parents, élèves, société civile, enseignants, centres de compétences, directions de l'enseignement fondamental et des lycées, experts scientifiques, ministère, etc.

Le *Bildungsdësch* associera notamment l'Observatoire national de la qualité scolaire, dont les rapports serviront de point de départ aux débats (voir plus haut), et le Conseil supérieur de l'Éducation nationale. Cet organe consultatif qui actuellement rassemble déjà la majorité des représentants de ces acteurs, sera réformé. Sa composition et ses missions seront revues.

1.5. *Plateforme de partage et de discussion pour enseignants*

Pour assurer un retour d'information systématique et fiable sur la manière dont la mise en œuvre de la politique éducative est perçue par les enseignants à la lumière de leur vécu au quotidien, le ministère mettra en place une plateforme de partage et de discussion qui s'inscrira dans le long terme. Celle-ci comportera d'une part des enquêtes en ligne et d'autre par des forums d'échange qui permettront d'approfondir les constats de ces enquêtes.

1.6. *Démocratie à l'école : la participation des élèves*

Depuis la dernière période législative, le ministère a établi un dialogue régulier avec la Conférence nationale des élèves (CNEL) sur les sujets d'actualité touchant les lycées (modifications de l'examen de fin d'études secondaires, information sur l'offre scolaire...). Au dernier trimestre 2018-2019, le ministère et la CNEL ont organisé des échanges sur la lutte contre le réchauffement climatique.

Au-delà de ces contacts au plan national, le Cadre de référence commun pour l'accompagnement psycho-social et l'offre périscolaire dans les lycées prévoit le renforcement de la participation des élèves et des activités périscolaires en dehors des heures scolaires.

La série «*mateneen - Démocratie à l'école*», éditée par la fondation *Zentrum fir politesch Bildung*, l'Université de Trèves et le ministère, soutient les directions et le personnel des écoles fondamentales

et des lycées dans la mise en place d'une culture scolaire démocratique. Le premier numéro paru en janvier 2018 a abordé le concept théorique de la culture scolaire démocratique et donné un aperçu des possibilités de participation dans le système scolaire luxembourgeois. Le deuxième numéro édité en mai 2018 a approfondi le concept de conseil de classe (*Klassenrat*), un outil qui met en œuvre très concrètement la participation des élèves au niveau de leur classe. Le troisième numéro paraîtra en octobre 2019 et traitera de l'implication de l'élève en classe. (Voir www.men.lu)

II. DES ÉCOLES DIFFÉRENTES POUR DES ÉLÈVES DIFFÉRENTS

Diversifier l'offre scolaire

La population scolaire au Luxembourg est de plus en plus hétérogène, qu'il s'agisse des langues parlées, des parcours de vie, des origines socio-économiques ou culturelles. La forte croissance démographique du pays s'accompagne de l'augmentation constante du nombre d'élèves qui rejoignent l'école publique, que ce soit au niveau de l'enseignement fondamental ou du secondaire. Offrir à chaque élève, qu'il soit autochtone ou primo-arrivant, les meilleures chances de réussite, un cursus qui correspond à la fois à ses talents et ses attentes, mais aussi aux besoins de la société et aux exigences du monde professionnel, est un défi constant.

Pour mieux qualifier les élèves et jouer ainsi pleinement son rôle d'ascenseur social, l'école publique continue de diversifier son offre scolaire, en créant de nouvelles formations tournées vers l'avenir, en adaptant l'offre linguistique et en innovant en matière pédagogique. La diversification passe également par l'autonomie des lycées, encouragés à développer une identité propre en se spécialisant dans certains domaines.

II.1. Les nouvelles formations en 2019-2020

Une nouvelle formation de **technicien en Smart Technologies** est offerte dans cinq lycées (Lycée des Arts et Métiers, Lycée technique d'Ettelbruck, Lycée Guillaume Kroll, Lënster Lycée et Lycée privé Emile Metz). Elle prend en compte les évolutions technologiques liées à l'électronique et à l'informatique (robotique, *Smart and Green Energy*, *Smart Home*, électromobilité, *Internet of Things*, réseaux de communication...), autant de secteurs pourvoyeurs de nombreux débouchés.

À la formation existante du DAP en mécatronique s'ajoute dès septembre une formation de **technicien en mécatronique**. Elle est offerte à partir de la classe de 2T, au Lycée des Arts et Métiers et au Lycée Guillaume Kroll. Organisée en régime concomitant (sous contrat d'apprentissage), la formation développe un large éventail de compétences en mécanique, électrique, électronique, informatique, hydraulique et pneumatique.

En cohérence et en continuité avec l'ouverture de filières linguistiques différentes à l'enseignement fondamental et secondaire, la formation professionnelle poursuit elle aussi sa **diversification linguistique**. S'adaptant à la réalité linguistique du pays, elle étend l'offre de formations francophones et anglophones :

- DAP carreleur francophone (Lycée Josy Barthel Mamer) ;
- DAP plafonneur-façadier francophone (Lycée Josy Barthel Mamer) ;
- DAP agent administratif et commercial anglophone (Lycée technique de Bonnevoie) ;
- DAP restaurateur anglophone (École d'hôtellerie et de tourisme Luxembourg) ;
- DT Smart Technologies francophone (Lycée Guillaume Kroll) et anglophone (Lycée privé Emile Metz).

À la rentrée 2019-2020, le Maacher Lycée propose un nouveau brevet de technicien supérieur, le **BTS assistant médico-administratif**.

II.2. Deux nouvelles écoles à venir

Un lycée pilote au sud du pays

Pour dynamiser l'offre scolaire à travers un éventail de concepts pédagogiques innovants, un nouveau lycée pilote sera créé dans le sud du pays. Il axera son approche pédagogique sur les compétences du 21^e siècle, tout particulièrement les compétences numériques et les compétences sociales.

La mise en place du nouveau lycée se fera en deux étapes. Un nouveau bâtiment, qui accueillera provisoirement les classes, ouvrira ses portes au plus tard en 2023 dans la commune de Sanem, sur un terrain adjacent au Lycée Bel-Val. Le bâtiment définitif du nouveau lycée pilote sera implanté sur le terrain des friches industrielles à Esch-Schiffange.

Une école européenne publique à Luxembourg-Limpertsberg

Une nouvelle école européenne publique (primaire et secondaire) verra le jour à Luxembourg-Ville, au Limpertsberg. Elle accueillera quelque 1.400 élèves. En attendant la mise en place de la nouvelle école en 2027, l'offre de classes de l'International School Junglinster (ISJ), qui fait partie intégrante du Lënster Lycée, sera élargie pour répondre à la forte demande dans la capitale et dans la région Centre. Ainsi, un plus grand nombre d'élèves disposeront déjà d'une offre d'enseignement européen tout en bénéficiant de l'expertise de l'ISJ en la matière. Aux sections anglophone et germanophone déjà en place s'ajoutera une section francophone, offerte au secondaire à partir de 2020-2021, et ultérieurement aussi au primaire. À partir de 2021, des classes européennes seront aussi provisoirement accueillies dans le bâtiment « Blumm » au Campus Geesseknäppchen, avant d'être transférées en 2027 dans la nouvelle école au Limpertsberg après le déménagement définitif du Lycée Michel Lucius et du Lycée technique du Centre.

II.3. 1,3 milliard d'euros investis dans les infrastructures scolaires

La diversification de l'offre scolaire doit pouvoir se fonder sur des infrastructures en rapport, facilitant l'organisation et venant en renfort de l'approche éducative propre à chaque établissement scolaire. Avec un programme ambitieux de construction et d'extension d'infrastructures scolaires, le gouvernement veut créer les meilleures conditions possibles pour stimuler la motivation et les apprentissages des élèves. 1,3 milliard d'euros seront ainsi investis dans la création de nouvelles écoles (voir plus haut), de nouvelles constructions pour des écoles existantes et dans des projets d'extension et de réaménagement.

III. L'ENGAGEMENT COLLECTIF POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préserver notre planète

Notre époque est confrontée à une situation inédite: l'épuisement annoncé de nos ressources naturelles vitales et les conséquences démesurées du changement climatique. Le système éducatif doit apporter sa contribution pour parvenir à un mode de vie plus durable pour les générations présentes et futures. L'Éducation nationale continuera à s'engager dans la dynamique des objectifs du développement durable. Sensibilisation aux enjeux de notre société, création de formations aux écotechnologies, éducation au développement durable dans les programmes scolaires, infrastructures scolaires écoresponsables, réduction des déchets et des plastiques à usage unique, participation à l'économie circulaire, etc. : les champs d'action sont nombreux et pour certains déjà bien labourés. Les jeunes eux-mêmes entendent y contribuer, comme l'a montré la grande manifestation de mars 2019.

III.1. ClimateXchange, la parole donnée aux jeunes

Le 15 mars 2019 des milliers de lycéens luxembourgeois ont défilé dans les rues de la capitale, se joignant au mouvement mondial *Climate Strike* pour réclamer des actions politiques concrètes contre le changement climatique.

Suite à cette large mobilisation, le gouvernement a lancé un processus de consultation, ClimateXchange, visant à associer activement les jeunes à la recherche et à la mise en œuvre de solutions concrètes pour la protection de la planète.

En mai, quatre rencontres régionales, organisées en coopération avec la Conférence nationale des élèves (CNEL) ont réuni quelque 500 élèves et le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, et le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Le 19 juin 2019, une délégation de la CNEL a remis au gouvernement le rapport de synthèse de cette consultation. Celui-ci liste toute une série de propositions autour de trois thèmes : école, vie et environnement durables, agriculture.

Le site climateXchange.lu, où le rapport de synthèse est publié, documente le dialogue. Il servira de plateforme afin d'informer les jeunes sur l'avancée des mesures issues du rapport.

Le gouvernement s'est engagé à rester en contact avec la CNEL pour tenir les jeunes informés des suites données au rapport. Un prochain rendez-vous a été fixé au printemps 2020.

(Lire aussi dans EDI - Infomagazin fir Elteren n°2 / 2019 p.21)

III.2. « Rethink, Reuse, Reduce » : la réduction du plastique dans les lycées

Depuis juin 2019, Restopolis, le Service de restauration scolaire et universitaire du ministère qui gère 72 restaurants et 52 cafétérias, met en place des mesures visant à réduire considérablement le recours aux emballages plastique à usage unique. Il propose ainsi une gamme de produits réutilisables à des prix attractifs :

- la gourde myCan (9 euros), en inox, peut contenir 500 ml de boisson froide ou chaude ;
- le set de couverts en inox myKit (3 euros) comprenant une fourchette, un couteau et une cuillère dans une trousse pratique. Il constitue une alternative aux couverts en bois à usage unique distribués dans les cafétérias ;
- l'ECOBIX (consigne de 5 euros) du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable sert à contenir le repas à emporter.

Dans la même foulée, d'autres initiatives seront déployées ou testées en 2019-2020 :

- la vente exclusive de bouteilles en verre consignées dans les restaurants scolaires de tous les lycées ;
- la mise en service en phase test dans différents lycées (Atert Lycée, Lycée classique de Diekirch, Lënster Lycée, Maacher Lycée) de fontaines à boissons rafraîchissantes, permettant de remplir directement sa gourde ou sa bouteille.

En coopération avec le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, d'autres pistes évitant le recours au plastique à usage unique seront explorées.

(Lire aussi dans EDI - Infomagazin fir Elteren n°2 / 2019 p.24)

III.3. « Nohaltegkeetscheck », un projet pilote dans les lycées

Chaque bâtiment scolaire a son empreinte écologique (*ecological footprint*). Calculer cette empreinte et en comprendre toutes les composantes (consommation d'énergie et d'eau, production des déchets, etc.) permettent d'agir de façon ciblée et efficace pour la réduire et minimiser ainsi l'impact sur l'environnement.

Un projet pilote *Nohaltegkeetscheck* sera mis en place en 2019-2020 dans plusieurs lycées. Celui-ci consistera à confier à un groupe réunissant des élèves et d'autres acteurs du lycée le diagnostic de cette empreinte et la proposition des efforts à entreprendre pour la diminuer.

Ce groupe pourra s'adjoindre des experts externes (SuperdrecksKëscht, etc.) en fonction des sujets abordés.

III.4. Un plan d'action pour l'éducation au développement durable

Le Comité interministériel pour l'éducation au développement durable, qui comprend des représentants de 11 ministères, élaborera, sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, un plan d'action pour l'éducation au développement durable. Celui-ci définira les objectifs en termes de développement durable pour l'éducation formelle et non formelle et déclinera les mesures à mettre en œuvre pour les réaliser.

III.5. Une Foire consacrée à l'éducation au développement durable

Le 15 octobre 2019 aura lieu, au Forum Geesseknäppchen, la première Foire entièrement dédiée à l'éducation au développement durable. Organisée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministère de l'Environnement, elle s'adressera au personnel enseignant et éducatif et proposera de nombreux stands d'information sur les initiatives réalisées par les deux ministères, les associations et les ONG œuvrant dans le domaine.

III.6. Exposition « On Water – Sur l'eau »

L'exposition « On Water – Sur l'eau » des photographes internationalement reconnus Yann Arthus Bertrand et Philippe Bourseiller vise à sensibiliser le public à l'importance de protéger les ressources naturelles et en particulier l'eau qui est à la base de toute vie. Mise à disposition par la Banque européenne d'investissement (BEI), elle sera présentée dans six lycées du pays : à l'Athénée, au Lycée classique de Diekirch et au Lënster Lycée en 2019-2020, et dans trois autres lycées en 2020-2021.

IV. LA DIGITALISATION COMME NÉCESSITÉ ET CHANCE

Tirer profit de la digitalisation

Nous vivons à l'ère du tout numérique: dans notre façon de nous informer, de communiquer, de travailler, de consommer, de nous divertir... C'est aussi dans l'économie numérique que se trouvent les gisements d'emplois et où le pays a besoin d'innovation. L'Éducation nationale se retrouve au premier plan pour transmettre aux enfants et aux jeunes les compétences dont ils ont besoin pour évoluer avec succès et en toute sécurité dans cet environnement hyper digitalisé. L'école doit leur apprendre à maîtriser les outils technologiques, à les utiliser de façon responsable, tout en leur donnant accès à des contenus d'apprentissage en ligne de qualité. Elle doit aussi les préparer à leur avenir professionnel : si l'on ignore ce que seront exactement les métiers de demain, il est toutefois certain que deux compétences, le coding et la pensée computationnelle, seront indispensables à ce monde du futur.

L'apprentissage par le numérique et l'apprentissage au numérique tissent ainsi la trame des mesures mises en œuvre et programmées pour les prochaines années.

IV.1. Un cadre de référence pour l'éducation aux et par les médias

L'éducation aux et par les médias est une mission essentielle pour une école publique qui veut amener ses élèves à acquérir les compétences du 21^e siècle. Pour favoriser le développement de ces compétences à tous les niveaux de l'enseignement, un Cadre de référence pour l'éducation aux et par les médias a été élaboré par le SCRIPT (Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques) et sera lancé en novembre 2019. Destiné à guider les enseignants, il définit 21 compétences transversales réparties entre cinq dimensions-clés (1. Information et données, 2. Communication et collaboration, 3. Création et contenus, 4. Protection et sécurité, 5. Environnement numérique).

Pour les enseignants de l'enseignement fondamental, un site web interactif edumedia.lu proposera des ressources didactiques ainsi que des exemples concrets de pratique pédagogique aidant à mettre en œuvre le cadre au quotidien dans la classe. Il sera continuellement enrichi et ses contenus étendus à l'enseignement secondaire.

Au 2^e trimestre 2019-2020, un passeport aux médias sera distribué à tous les élèves des écoles fondamentales. Ce petit carnet servira de portfolio pour documenter les dimensions du cadre de référence abordées en classe et les productions y relatives.

Afin de promouvoir ce cadre, des conférences, séances d'information et formations seront organisées à l'attention des directions et des enseignants. Les écoles fondamentales seront accompagnées par les instituteurs spécialisés en compétences numériques (I-CN) recrutés à partir de 2020-2021 (voir p. 17).

En collaboration avec les commissions nationales des programmes de l'enseignement fondamental, le SCRIPT travaillera en 2019-2020 à l'intégration du nouveau cadre dans le plan d'études de l'enseignement fondamental. Parallèlement seront menés les travaux pour la mise en pratique du cadre à l'enseignement secondaire.

IV.2. Coding et pensée computationnelle, deux compétences indispensables au 21^e siècle

Le développement des compétences en *coding* et de la pensée computationnelle est devenu une mission incontournable d'une école du 21^e siècle qui veut préparer efficacement les jeunes à leur avenir. Aussi l'Éducation nationale ambitionne-t-elle de l'ancrer de manière systématique dans l'enseignement fondamental et secondaire, notamment dans le cadre des disciplines STEM (*science, technology, engineering, and mathematics*).

Le *coding* (programmation) et la pensée computationnelle (*computational thinking*) sont en effet les deux jambes avec lesquelles chaque jeune va devoir apprendre à marcher : parce qu'elles lui donneront accès au marché du travail mais aussi parce qu'elles lui permettront de comprendre le monde dans lequel nous vivons et de résoudre de façon simple et cohérente des problèmes complexes.

Au-delà de la préparation au monde futur, le *coding* a le grand avantage de mobiliser les capacités du jeune à concevoir, anticiper, programmer et résoudre des problèmes, p.ex. en programmant un robot pour répondre à des ordres précis, en composant des scènes d'action sur tablette ou ordinateur, ... Cette mobilisation peut se faire dès le plus jeune âge, de manière ludique, par des activités adaptées à l'âge de chaque enfant.

Le *coding* fait appel à la pensée computationnelle, c.-à-d. des processus de pensée qui aboutissent à formuler des problèmes, à les séparer en parties plus petites et à représenter leurs solutions sous forme d'algorithmes informatiques, pour aboutir ainsi à la gestion du problème dans la complexité.

Le *coding* et la pensée computationnelle feront partie de l'enseignement de toutes les classes de l'école fondamentale et des classes inférieures de l'enseignement secondaire à partir de la rentrée 2020-2021.

À l'enseignement fondamental, le *coding* sera intégré en 2020-2021 au cycle 4 dans les cours de mathématiques. En 2021-2022, il sera introduit aux cycles 1 à 3, de manière transversale dans toutes les branches.

À l'enseignement secondaire, les sciences informatiques (*computer science*), où *coding* et *computational thinking* auront toute leur part, seront intégrées en tant que nouvelle branche dans la grille horaire des classes inférieures en 2021-2022.

Pour proposer aux enseignants des matériels didactiques et des scénarios d'apprentissage appropriés, le SCRIPT, en collaboration avec *Digital Luxembourg*, mettra à la disposition des écoles un système de blocs intelligents interactifs créés à des fins éducatives combinant différentes fonctions d'appareils électroniques. Un projet pilote relatif à ces produits appelés MODI sera mené en 2019-2020 dans une quinzaine d'écoles fondamentales.

Dès 2019-2020, des formations continues, des échanges de bonnes pratiques et des séances de test de matériels seront proposées aux enseignants des écoles fondamentales.

IV.3. L'équipement des lycées

Les lycées seront fournis en « hardware » (tablettes, ordinateurs portables et ordinateurs) selon leurs besoins. Le programme One2One, qui vise à équiper chaque lycéen d'une tablette numérique ou d'un ordinateur portable, sera poursuivi. Le matériel informatique est mis à disposition sous forme de location annuelle à coût modique. À la rentrée 2019-2020, 32 lycées participeront au projet avec un total de 12.140 tablettes.

En parallèle, le SCRIPT élargit l'offre d'applications numériques d'apprentissage, disponibles sur le site multi-script.lu

IV.4. MathemaTIC

Lancée en 2016, MathemaTIC est une plateforme en ligne destinée à l'enseignement et à l'apprentissage des mathématiques. Accessible sur PC, tablette et smartphone, elle propose de nombreuses ressources et des exercices interactifs. Elle peut être utilisée comme complément au manuel scolaire, individuellement ou en groupe, en projet de classe ou pour le travail à domicile.

La plateforme est désormais disponible pour les cycles 3 et 4 de l'enseignement fondamental et les classes inférieures de l'enseignement secondaire.

<http://mathematic.lu>

IV.5. La digitalisation des matériels didactiques

IV.5.1. Digitalisation des manuels scolaires

Tout nouveau matériel pédagogique dont le ministère de l'Éducation nationale est éditeur ou coéditeur est désormais publié à la fois en version imprimée et en version numérique. Cette dernière peut aller du simple PDF au eBook interactif proposant les fonctionnalités les plus diverses.

Concernant les manuels de l'enseignement secondaire édités à l'étranger, la version digitale est mise à disposition via l'application mybooks.lu dans la mesure du possible.

(Voir aussi la liste des nouveaux manuels et matériels didactiques, page 29.)

IV.5.2. Sites interactifs et applications en ligne

À côté des manuels scolaires proprement dits, le ministère met à disposition des enseignants de nombreuses ressources pédagogiques textuelles, audio-visuelles et interactives en ligne.

À titre d'exemple :

www.efrançais.lu : apprentissage du français au cycle 2 de l'école fondamentale

<https://learn.vieso.lu> : cours Vie et société

<https://educ.arte.tv/> : accès à plus de 1.000 vidéos de la chaîne culturelle européenne ainsi qu'à des fonctionnalités de partage et de création de séquences vidéos personnalisées

VI.5.3. Les initiatives des lycées

Les lycées prennent également des initiatives afin de tirer tout le bénéfice de la digitalisation des ressources éducatives. En voici deux exemples.

L'École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg (EHTL) a lancé en 2018-2019 une application pour manuels scolaires électroniques. La version 2.0, qui sera diffusée sur les tablettes des élèves à la rentrée 2019-2020, enrichira certains manuels par des vidéos et des exercices autocorrectifs. Si l'expérience s'avère satisfaisante, la version 3.0 intégrera ces éléments dans tous les manuels électroniques de l'école.

Le Lycée technique pour professions de santé (LTPS) a choisi de digitaliser tous les nombreux supports de cours qu'il élabore lui-même: ceux-ci ne seront plus imprimés, afin de réduire l'utilisation du papier.

IV.6. Un Digital Training Center

Renforcer la compétence numérique au Luxembourg et former localement des experts du numérique est une priorité nationale. Un *Digital Training Center* proposera des formations d'excellence en *coding* (programmation) axées sur le *software engineering* (ingénierie de logiciel). Il travaillera en étroite collaboration avec de grandes entreprises du secteur. Celles-ci fourniront les intervenants et les ressources pédagogiques, offriront des stages et s'engageront à embaucher les étudiants à l'issue de leur formation. (Voir aussi *Digital Learning Hub*, p. 24)

IV.7. Des instituteurs spécialisés en compétences numériques (I-CN)

À l'enseignement fondamental un nouveau profil d'enseignant est créé : l'enseignant spécialisé en compétences numériques (I-CN). Quinze I-CN seront recrutés (un par direction de l'enseignement fondamental) et entreront en fonction à la rentrée 2020-2021. Leur rôle sera de soutenir les enseignants dans la mise en œuvre du plan d'études adapté sur la base du Cadre de référence pour l'éducation aux et par les médias et dans l'usage des technologies numériques de manière générale.

Les nouveaux I-CN devront se prévaloir d'un master en lien avec la didactique des médias et les technologies de l'information et de la communication. Ils seront rattachés au SCRIPT, où ils bénéficieront de formations et travailleront en réseau. Leur intervention dans les différentes écoles sera coordonnée par les directions de l'enseignement fondamental.

En 2019-2020, un projet pilote permettra d'explorer dans plusieurs écoles la meilleure façon pour les I-CN d'accomplir leur mission.

IV.8. La section I de l'enseignement classique

L'enseignement secondaire classique propose la section I (Informatique et communication) au Lycée Lycée des Arts et Métiers et Lycée Guillaume Kroll depuis 2017-2018 et au Lycée Edward Steichen Clervaux depuis 2018-2019.

En 2019-2020, la première promotion de cette section arrive donc en classe de 1^{re}. Un bilan sera établi, en vue d'une possible généralisation au niveau national.

IV.9. Information sur une consommation responsable de l'écran

De plus en plus de gens passent de plus en plus de temps devant un écran, phénomène qui touche aussi les jeunes et les enfants. Même si les atouts des technologies de l'information et de la communication sont indéniables, de nombreux parents s'inquiètent des risques d'une surexposition. L'initiative BEE SECURE, coordonnée par le Service national de la Jeunesse, lancera début 2020 une campagne afin d'informer et de sensibiliser les parents. À côté de la quantité, il s'agit surtout d'évaluer la qualité des contenus consommés et de formuler des recommandations qui permettent aux parents une approche responsable en la matière.

Dans le cadre de la campagne sera édité un guide pratique pour parents consacré à cette thématique.

V. LA TRANSMISSION DES VALEURS COMME ANCRAGE DANS LA DÉMOCRATIE

Former des citoyens responsables

L'école publique se doit d'être un espace de dialogue où s'apprend le respect et où se construit le vivre-ensemble dans notre société multiculturelle. Pour former des jeunes responsables, il est indispensable de promouvoir un respect mutuel fondé sur la connaissance de l'autre, d'encourager une pratique réflexive et critique de son apprentissage et de susciter l'intérêt pour les grandes questions de la vie et de la société.

Développer une compréhension commune des fondements de notre pays, s'y sentir chez soi, faire sienne son histoire et ses valeurs constituent la base de notre cohésion sociale. Face à la résurgence des populismes, ancrer durablement nos valeurs démocratiques apparaît plus nécessaire que jamais. S'opposer aux populismes passe par le développement des compétences sociales des jeunes, notamment des compétences relatives à l'utilisation des médias.

V.1. Lëtzebuerg (er)liewen : une semaine et un site internet dédiés au patrimoine culturel

Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient. C'est dans cet esprit que fut lancée la première édition de la Semaine du patrimoine culturel en juin 2019 dans toutes les écoles fondamentales et les lycées publics. Pendant cette semaine, les élèves ont été invités à explorer la diversité du patrimoine pour apprendre à connaître, à valoriser et à sauvegarder les traditions et la culture luxembourgeoises : en visitant des institutions culturelles, en rencontrant des artistes, en s'intéressant aux sujets de société, à l'histoire, à la politique du pays, en participant à un concours de chansons luxembourgeoises...

Une plateforme www.letzebuengerliewen.lu mise en place dans le cadre de cette semaine, mais accessible toute l'année, réunit de nombreux outils pédagogiques et des ressources pour accompagner les enfants, les jeunes, et aussi le grand public, dans la découverte du patrimoine culturel.

La Semaine du patrimoine culturel aura lieu tous les ans et mettra à chaque édition l'accent sur une thématique particulière.

(Lire aussi dans EDI - Infomagazin fir Elteren n°2 / 2019 p.6)

V.2. Zentrum fir politesch Bildung : un espace éducatif dédié à la citoyenneté

Créé en 2016, le *Zentrum fir politesch Bildung* (ZpB) promeut une citoyenneté active et participative, notamment auprès des jeunes, en collaboration avec des partenaires institutionnels et des représentants de la société civile. Le travail pédagogique du ZpB se fait en collaboration avec le ministère, sur la base d'un accord-cadre.

Pour augmenter la durabilité de l'éducation à la citoyenneté, le ZpB développera et étendra ses activités dans plusieurs domaines : publications destinées à des publics divers, formations continues pour le personnel enseignant et éducatif, expositions et autres événements liés à des thèmes d'actualités, accompagnement des écoles...

Un projet phare d'un espace éducatif destiné à des activités pédagogiques sera mise en place à Luxembourg-Ville. Proche des institutions politiques, culturelles et sociales, il hébergera l'exposition mobile et interactive « Fabrique de la Démocratie », accueillera des groupes dans des ateliers pédagogiques (p. ex. « DemocraCity ») et proposera toutes sortes d'activités pour amener les jeunes et adultes à réfléchir aux enjeux sociétaux, à comprendre les processus démocratiques... Pour garantir la mise en place de ce projet, le budget alloué au ZpB a été doublé.

V.3. BEE SECURE : un focus particulier sur la désinformation

Chaque année BEE SECURE met l'accent sur une problématique particulière en lien avec les technologies de l'information et de communication. Ces campagnes annuelles se font à travers les formations dans les classes scolaires, la publication de nouvelles fiches d'information, une campagne d'affiches et des conférences. Alors que la campagne 2018-2019 portait sur les relations en ligne (« Love stories 4.0 »), celle de 2019-2020 sensibilisera au phénomène de la désinformation. Le slogan de la campagne sera « # check your facts – Gleeft n'et alles um Internet ». La campagne a été développée en partenariat avec le *Zentrum für politisch Bildung*.

V.4. BEE SECURE : élargissement de l'offre et des publics visés

Au cours des dix dernières années, l'initiative BEE SECURE est devenue une référence nationale pour toutes questions en relation avec la sécurité en ligne, mais aussi la digitalisation en tant que telle. La demande de matériel d'information, de formations, de conseil, etc., augmente de manière continue.

Les utilisateurs sont de plus en plus jeunes : les enfants de 3 à 4 ans sont déjà sur le web et utilisent des appareils connectés. BEE SECURE élargira ses actions de sensibilisation pour prendre encore mieux en compte les spécificités de cette catégorie d'âge. Dans les années à venir, l'initiative ciblera également davantage des publics tels que les éducateurs, les enseignants ainsi que les parents en leur mettant à disposition du matériel adapté à leurs besoins. La collaboration avec les écoles, lycées et maisons-relais sera elle aussi intensifiée.

VI. LE DÉVELOPPEMENT GLOBAL DE L'ENFANT PAR LA CULTURE

Valoriser la culture

Notre société a besoin de la culture pour mieux s'ouvrir au monde, comprendre son histoire, appréhender sa diversité. Chaque enfant en a lui aussi un profond besoin et doit pouvoir accéder à la culture et à la création artistique, autant comme spectateur que comme acteur. Les expériences et projets culturels sont essentiels au développement de sa personnalité, à son épanouissement, à l'estime de soi tout comme à l'égalité des chances ; ils permettent l'éclosion des talents propres à chacun et nourrissent la créativité. Celle-ci est d'ailleurs une des compétences clés du 21^e siècle, aux côtés de la communication, de la collaboration et de l'esprit critique. Développer la créativité, c'est permettre aux enfants et aux jeunes d'avoir confiance en eux, de développer leurs aptitudes et leurs capacités d'adaptation et de résolution de problèmes dans une société et un monde du travail en constante mutation.

VI.1. Des projets innovants en éducation culturelle

Un large éventail de projets et de matériels sont élaborés par le SCRIPT pour promouvoir une éducation à et par la culture, à l'intention des jeunes de toutes les catégories d'âge.

À partir de la rentrée 2019-2020, le site www.makedra.lu propose aux enseignants de l'enseignement fondamental des ressources pédagogiques pour éveiller le goût des élèves au théâtre et réaliser des représentations théâtrales. Ce site dédié au théâtre complète le projet d'éducation musicale et culturelle www.mimamu.lu.

En octobre 2019 sera lancé www.eduart.lu, site d'échange des bonnes pratiques et de ressources pédagogiques pour enseignants d'éducation artistique.

Le ministère continue à encourager le rapprochement entre les institutions culturelles et les établissements scolaires. En ligne depuis mai 2018, la plateforme www.kulturama.lu est continuellement élargie. Elle permet aux enseignants et aux éducateurs de trouver les informations sur les différentes institutions culturelles et leurs programmes « jeunesse », mais aussi d'entrer directement en contact avec des artistes disposés à intervenir dans les classes et maisons relais. Plus de 70 artistes y sont actuellement inscrits. Une trentaine de projets de collaboration entre des classes et des artistes ont été réalisés depuis le lancement de la plateforme ; une vingtaine sont documentés en ligne.

Dans le cadre d'une convention avec le ministère, six instituts culturels (Rotondes, Kulturfabrik, Mierscher Kulturhaus, CAPE, opderschmelz Dudelange et Mamer Kinneksbond) continueront à réaliser des projets très variés avec les élèves de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général : Hip-hop, projet ID, ateliers d'écriture, projets intergénérationnels...

Le ministère élaborera également un parcours culturel pédagogique qui amènera les classes de l'enseignement fondamental et secondaire à découvrir le patrimoine culturel (théâtre, film, bassin minier...) dans différents lieux du sud du pays. Cette offre sera ensuite progressivement étendue à d'autres régions du pays.

VI.2. L'enseignement musical

Gratuité de l'enseignement musical

Les cours de l'enseignement musical permettent aux enfants de développer leur goût pour la musique, de découvrir les différents instruments, le chant, les arts de la parole ou la danse et d'aiguiser leur curiosité pour la culture. La musique est un important vecteur culturel et la formation musicale de base fait partie de l'éducation et de la culture générale.

Pour concrétiser cette conception et rendre les cours accessibles à tous les enfants, les premières années de formation seront rendues gratuites. Concernant les cours non soumis à la gratuité, les frais d'inscription aux différentes écoles de musique communales seront harmonisés.

Les modalités de ces mesures seront discutées au premier trimestre 2019-2020 en étroite concertation avec le ministère de l'Intérieur, le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (Syvicol) et les établissements d'enseignement musical. Elles s'inscriront dans la réforme de la loi de 1998 sur l'enseignement musical dont l'entrée en vigueur est prévue pour la rentrée 2021-2022.

Un règlement grand-ducal déterminant entre autres les branches enseignées et leurs programmes d'études a été adopté par le Conseil de gouvernement le 6 septembre 2019.

Collaboration entre écoles de musique et écoles fondamentales

Suite à la demande conjointe de plusieurs écoles fondamentales et écoles de musique, des projets pilotes de collaboration sont mis en place à partir de 2019-2020 à Mamer, Capellen, Echternach, Junglinster, Bourglinster et Gonderange pour des classes du cycle 1, et à Bertrange pour des classes du cycle 2. L'initiative consiste à faire intervenir dans la leçon hebdomadaire d'éducation musicale aux cycles 1 et/ou 2, un enseignant de l'enseignement musical. Le choix de cette collaboration appartient au titulaire de la classe, qui peut préférer confier à un tel enseignant ce moment dédié à l'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture dans le domaine de la musique.

VI.3. Kannerclubbus

Chaque enfant doit pouvoir avoir les mêmes chances d'accéder à une offre éducative locale enrichissante, qui stimule ses talents et favorise son épanouissement, indépendamment de son milieu familial. Dans le but de favoriser le développement global des enfants, le programme gouvernemental prévoit de soutenir, dans chaque commune, le réseautage entre les écoles fondamentales, les maisons relais, l'enseignement musical et les clubs d'entraînement sportif proposant des activités sur son territoire. Un système de transport gratuit (*Kannerclubbus*) fera le lien entre tous ces lieux pendant des horaires déterminés.

En 2019-2020 le ministère entend accompagner et cofinancer plusieurs projets pilotes d'un *Kannerclubbus* dans différentes communes.

VII. LE LUXEMBOURGEOIS COMME PILIER DE NOTRE SOCIÉTÉ

Renforcer la langue luxembourgeoise

La langue luxembourgeoise est un facteur essentiel de notre histoire et de notre identité. Le gouvernement s'est engagé à renforcer le rôle du luxembourgeois dans la société et à assurer durablement et de façon cohérente la promotion de la langue et de la culture luxembourgeoises, dans le cadre du multilinguisme. Au cours de la période législative, une série de mesures sera prise pour promouvoir le luxembourgeois comme langue de communication, comme langue d'intégration et comme langue littéraire. Il importe notamment de réunir les différents acteurs autour d'un agenda commun qui prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de 20 ans.

VII.1. Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch

Créé par la loi du 20 juillet 2018, le Centre pour la langue luxembourgeoise (*Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch*) a pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique de la langue luxembourgeoise et de promouvoir le luxembourgeois auprès des Luxembourgeois et non-Luxembourgeois, pour qu'ils (re)découvrent la langue et ses multiples facettes. Suite à la nomination du directeur le 1^{er} juillet 2019, le Centre a lancé ses travaux et établi ses premiers contacts avec d'autres acteurs, tels que les institutions culturelles. Il compte actuellement dix collaborateurs, après avoir intégré l'équipe du *Lëtzebuenger online Dictionnaire* (LOD).

VII.2. Un plan d'action pour la langue luxembourgeoise

La loi du 20 juillet 2018 prévoit également un plan d'action de 20 ans qui arrêtera les grandes lignes de la politique en matière de langue luxembourgeoise. Le commissaire à la langue luxembourgeoise (*Kommissär fir d'Lëtzebuenger Sprooch*) est chargé d'élaborer ce plan, de le superviser et de coordonner sa mise en œuvre. La première édition du plan sera publiée en 2021.

Une consultation de différents acteurs de la société civile ainsi qu'une consultation publique seront organisées afin d'associer un maximum d'acteurs à sa conception. En 2018, le gouvernement avait déjà organisé un processus participatif (*Sproocheronnen*) pour recueillir les idées et propositions du grand public en faveur du luxembourgeois. Le rapport a été remis au commissaire pour alimenter le plan d'action.

VII.3. Le comité interministériel

Le commissaire à la langue luxembourgeoise est assisté dans son travail par un comité interministériel, qui se compose de quelque 30 agents des différents ministères. Il se réunira la première fois mi-octobre 2019.

VII.4. L'orthographe du luxembourgeois complétée

Fin 2019, le Centre pour la langue luxembourgeoise (*Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch*) éditera une orthographe complétée de la langue luxembourgeoise, en version papier et en ligne. Elle comble certaines lacunes laissées par les versions précédentes ; elle répond aussi à une forte demande de nombreuses personnes travaillant d'une manière ou d'une autre avec la langue luxembourgeoise. L'orthographe complétée a été élaborée sur initiative et en collaboration étroite avec le Conseil permanent de la langue luxembourgeoise (*Conseil fir d'Lëtzebuenger Sprooch*) ainsi qu'avec d'autres acteurs concernés ou experts en la matière.

L'ancienne orthographe restera en vigueur, aux côtés de la nouvelle, pendant une phase transitoire jusqu'au 15 septembre 2020. À partir de cette date, l'orthographe complétée se substituera à l'ancienne.

VIII. L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE ACCESSIBLE À CHACUN

Encourager la formation tout au long de la vie

Le monde du travail évolue constamment, de nouveaux métiers émergent chaque année et les besoins en personnel qualifié sont considérables : rester à la hauteur des compétences requises est plus nécessaire que jamais. Il est donc indispensable de développer une offre nationale qui assure à chacun la possibilité de s'adapter en continu, de renouveler ses compétences, parfois de fond en comble, et d'obtenir une requalification (reskilling). Il est tout aussi important d'aider les jeunes comme les adultes qui n'ont pas de certification à trouver une formation qui réponde à leurs besoins, qui leur permette de compléter leur parcours ou de se réorienter. Une priorité sera dès lors également la qualification de plus de personnes en cours d'emploi grâce à la formation continue, aux certifications partielles et à la validation des acquis de l'expérience (upskilling).

VIII.1. La formation professionnelle continue

Les **Centres nationaux de formation professionnelle continue** (CNFPC) seront dynamisés et rapprochés du monde du travail, en collaboration avec l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), afin d'adapter ou de compléter les offres. Les formations menant à des certifications seront multipliées pour accueillir plus d'apprenants dans des parcours adaptés à leurs besoins et aux besoins de leurs (futurs) employeurs. Les CNFPC agiront ainsi comme centres de compétences où chacun pourra venir progresser dans son domaine (*upskilling*) ou acquérir les compétences d'un autre domaine (*reskilling*).

L'**Institut national de la formation professionnelle continue** (INFPC) est en train d'évaluer les formations qu'il aide à promouvoir. Une démarche qualité sera introduite avec des critères clairement définis.

La **plateforme** www.lifelong-learning.lu, qui concentre l'offre de formation continue au Luxembourg, sera restructurée afin de permettre une recherche personnalisée selon les objectifs de l'apprenant. Elle proposera également un système d'inscription en ligne.

Aujourd'hui, l'offre de formation continue est abondante et diversifiée, mais il est parfois difficile de s'y repérer. Pour aider les différents publics à faire les choix correspondant au mieux à leurs besoins, une **agence d'accréditation** sera créée en étroite collaboration avec les chambres professionnelles ; sa mission sera de promouvoir la qualité de la formation professionnelle continue et de garantir la transparence sur le marché de la formation continue.

VIII.2. Les compétences digitales

La transformation des métiers et professions, tout particulièrement leur digitalisation, est un défi constant pour les travailleurs adultes. Pour permettre à chacun de trouver la formation la mieux adaptée à ses besoins individuels, une offre nationale de formations (*skillsbank*) permettant *upskilling* et *reskilling* et répondant à des critères de qualité précis, sera mise en place.

Afin de répondre aux besoins du marché du travail en compétences digitales, le ministère développe actuellement le concept d'un *Digital Learning Hub*. Cette institution offrira sous un même toit des formations différentes mais toujours orientées vers les compétences numériques (*coding*, etc.). Elle abritera notamment le *Digital Training Center* (voir page 17).

VIII.3. L'Institut national des langues (INL)

Une plateforme pour l'apprentissage du luxembourgeois en ligne sera élaborée en 2019-2020 et opérationnelle au plus tard à la rentrée 2020. Les tests d'évaluation du niveau en luxembourgeois pourront déjà se faire en ligne à partir de février 2020.

La compréhension orale du *Sproochentest*, dont la réussite est un des critères pour obtenir la nationalité luxembourgeoise, a elle aussi été digitalisée. Les épreuves digitales pilotes se dérouleront au deuxième semestre 2019-2020.

Un projet pilote va permettre d'expérimenter en 2019-2020 le *blended learning* (moitié en présentiel et moitié à distance) pour les cours de français, anglais et allemand ; il sera élargi au cours de luxembourgeois à partir de septembre 2020.

Une nouvelle plateforme d'inscription en ligne multilingue (français, anglais, allemand dans un premier temps) sera développée pour être mise en œuvre à la rentrée 2020.

Par ailleurs, afin de faciliter au plus grand nombre l'accès au *Zertifikat Lëtzebuenger Sprooch a Kultur*, qui vise les personnes désireuses de devenir formateurs de luxembourgeois, les cours sont déplacés du mardi au samedi.

IX. DES FAMILLES FORTES

Soutenir les familles et les jeunes

Soutenir les familles, c'est soutenir les enfants et les jeunes. Les parents jouent en effet le premier rôle dans la réussite de leur enfant, dans la construction de leur être et de leur devenir. Le ministère entend les valoriser et les appuyer dans ce rôle en promouvant l'implication parentale dans l'éducation formelle et non formelle, tout en tenant compte des réalités quotidiennes diverses des familles et de la diversité des structures familiales, des origines socio-économiques et linguistiques.

IX.1. Une représentation nationale des parents d'élèves

Impliquer les parents, via leurs représentants, dans l'orientation de la politique éducative, c'est renforcer leur rôle et reconnaître le rôle qui est le leur. Nouvelle structure créée par la loi du 1^{er} août 2018, la toute première représentation nationale des parents d'élèves sera élue démocratiquement en février 2020 (voir page 5).

IX.2. Les centres familiaux

Avec le soutien financier de l'État, les attributions des structures d'éducation et d'accueil (SEA) vont s'élargir dans les années à venir : l'ambition est de favoriser la création d'espaces conviviaux où les parents pourront s'attarder, échanger, recevoir des renseignements pratiques, s'informer sur les diverses mesures d'accompagnement, en bref accéder aisément aux ressources nécessaires à l'accomplissement de leur mission de parents.

IX.3. Les parents de quartier

Un projet pilote de parents de quartier (*Stadtteileltern*) sera lancé pour promouvoir l'intégration des populations étrangères au Luxembourg. Ces parents auront une fonction de multiplicateurs dans la mesure où ils fournissent des informations autour de sujets comme l'éducation, la formation ou la santé, en particulier à des familles issues de l'immigration dont les enfants ne sont pas inscrits dans une structure d'éducation et d'accueil.

X. LES NOUVEAUTÉS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

X.1. *Digitalisation des bilans intermédiaires à l'enseignement fondamental*

À partir de la rentrée 2019-2020, les bilans intermédiaires des élèves des cycles 2.1, 3.1 et 4.1 sont mis à disposition des parents en format numérique. (*Lire aussi dans EDI - Infomagazin fir Elteren n°2 / 2019 p.12*)

X.2. *Nouvelles formations en 2019-2020*

- diplôme de technicien en *Smart Technologies* en langue véhiculaire allemande, française ou anglaise (Lycée des Arts et Métiers, Lycée technique d'Ettelbruck, Lycée Guillaume Kroll, Lënster Lycée et Lycée privé Emile Metz) ;
- formation de technicien en mécatronique (Lycée des Arts et Métiers et Lycée Guillaume Kroll) ;
- brevet de technicien supérieur (BTS) assistant médico-administratif (Maacher Lycée).
(voir page 9)

X.3. *Formation professionnelle : réintroduction des notes chiffrées*

Les notes sur 60 points sont réintroduites progressivement à partir de 2019-2020 pour l'ensemble des formations. Les bulletins semestriels continuent de se fonder sur les compétences que l'élève doit développer, mais chaque compétence sera en plus évaluée par une note, de même que chaque module.

Une brochure expliquant les modalités d'évaluation et les critères de promotion pour chaque formation (CCP, DAP et DT) sera distribuée aux parents et aux élèves en automne 2019.

X.4. *Festival des professions et des métiers*

La première édition du Festival des professions et des métiers aura lieu en 2020, sous la devise *Meng Schoul, mäi Beruff, meng Zukunft*. Elle s'adressera aux élèves des classes inférieures de l'enseignement secondaire, mais aussi à leurs parents, aux enseignants et aux différents acteurs de l'orientation.

X.5. *LuxSkills 2020*

La 10^e édition de LuxSkills, concours national des professions et des métiers, aura lieu du 20 au 23 avril 2020 au CNFPC à Esch-sur-Alzette. La campagne de sensibilisation *Skills United* lancée en mai 2019 encourage les jeunes à participer aux compétitions nationales telles que LuxSkills et internationales telles que EuroSkills et WorldSkills.

X.6. *Renforcement du personnel pour la prise en charge des élèves à besoins spécifiques*

Le ministère continue d'investir des ressources considérables dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. La mise en place, à partir de 2017, d'un dispositif à trois niveaux (local, régional, national) contribue à créer une offre cohérente qui couvre tout le pays de manière à garantir à

l'ensemble des élèves concernés un accès équitable à des prestations de qualité axées sur leurs besoins individuels.

Pour la rentrée scolaire 2019-2020, le ministère a créé 193,5 postes ETP (équivalant temps plein) supplémentaires afin d'améliorer la prise en charge des élèves en termes quantitatif (plus d'élèves) comme qualitatif (prise en charge plus intensive) :

- 45 nouveaux postes pour les équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) à l'enseignement fondamental ;
- 35 nouveaux postes pour les équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) à l'enseignement secondaire. (En 2019-2020, des ESEB sont mises en place dans 13 lycées du pays. Les autres lycées seront pourvus d'ESEB au cours de l'année 2020.)
- 113,5 postes pour les centres de compétences en psychopédagogie spécialisée.

X.7. Accélération de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques par les ESEB

Pour améliorer la réactivité des équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) à l'enseignement fondamental et faire bénéficier les élèves concernés de mesures éducatives dans les délais les plus courts, les modalités de saisine de l'ESEB et la procédure d'attribution de ces mesures seront revues et simplifiées.

Ainsi, pour les enfants visés, l'ouverture d'un dossier auprès de la commission d'inclusion de la direction de l'enseignement fondamental n'est plus une condition préalable à l'attribution d'une aide ou d'un soutien particulier. Il appartiendra à chaque direction d'organiser la prise en charge assurée par l'ESEB en fonction des besoins des élèves dans les différentes écoles.

X.8. Formation des adultes : un Centre d'apprentissage au Kirchberg

Ouvert de 8h à 18h, le Centre d'apprentissage (*Léiercafé*) met à disposition des apprenants plusieurs espaces : espaces de travail individuel et collectif, salle de détente et de lecture, espace café pour activités collectives et individuelles, espace avec des ordinateurs. Un enseignant assure une permanence pour guider les visiteurs à travers les ressources proposées ou les aider ponctuellement dans leurs apprentissages.

X.9. Représentation nationale des parents

La nouvelle structure sera élue démocratiquement en février 2020. Ses 12 membres assumeront le rôle de porte-parole de tous les parents d'élèves de l'enseignement public et privé auprès du ministre de l'Éducation nationale (*Lire aussi dans EDI - Infomagazin fir Elteren n°2 / 2019 p.17.*)

X.10. Réorganisation du stage des enseignants

La loi votée le 11 juillet 2019 réduit la durée du stage des enseignants à l'enseignement fondamental et secondaire et renforce leur accompagnement en début de carrière. La durée de stage est ramenée de trois à deux ans ; des réductions supplémentaires et des dispenses de cours sont possibles. L'évaluation formative est privilégiée et le nombre d'épreuves certificatives réduit. Les parcours de

formation sont individualisés. L'insertion professionnelle est mieux accompagnée grâce à la période d'approfondissement. Les employés-stagiaires sont également mieux accompagnés.

X.11. ONE: ouverture de deux nouveaux guichets régionaux

L'Office national de l'enfance (ONE) ouvre deux guichets régionaux supplémentaires. Le premier a ouvert ses portes à Wiltz au mois de mai 2019. Le guichet régional de Dudelange est ouvert au public à partir de septembre. Comme les autres guichets, ils sont ouverts les mardis de 13h à 17h. Toute personne voulant faire une demande d'aide peut s'y adresser.

X.12. Maison Eisenborn : un logement pour jeunes adultes

La Maison Eisenborn, nouvelle structure du Service national de la jeunesse, offre des logements temporaires à des prix abordables pour jeunes adultes participant à une mobilité internationale. Elle offre aussi une possibilité de résidence au Luxembourg et éventuellement une place pour entreposer leurs affaires personnelles à des jeunes résidents qui souhaitent poursuivre leurs études à l'étranger et qui n'ont plus de logement au Luxembourg. (Voir www.maisoneisenborn.lu)

X.13. Pëtzenhaus Bourglinster : une structure pour adolescentes placées

L'auberge de jeunesse de Bourglinster deviendra en février 2020 une structure d'hébergement pour huit adolescentes mineures placées par la Justice. La structure est volontairement de taille réduite afin de pouvoir mieux encadrer les jeunes. Elle est gérée par le Centre socio-éducatif de l'État.

X.14. Nouveaux matériels didactiques

À l'enseignement fondamental:

- Le français au cycle 3 :
 - o dépliant et affiche *Les sons en français, c'est magique*
- Lies a fléi, de Katalog 2019
- Eis gebaute Welt, vu gëschter, haut a muer, cycles 3 et 4 (voir www.multi-script.lu)

À l'enseignement secondaire :

- Fiches de travail pour les classes francophones (PDF)
- Itinéraires, bibliomanuel pour le cours de français (4G)
- Géographie (7G, 6G, 5G)
- Éléments de droit (3GCM) (PDF)
- Chimie 4G (PDF enrichi, c.-à-d. interactif incluant des éléments multimédia)
- Chimie 1GSN (PDF enrichi)
- Chimie 3BCE (PDF enrichi)

- *Stark fir d'Liewen*, brochures pour l'enseignement général à la formation professionnelle (PDF)
- Fil d'Ariane 3, Français 5C (PDF)
- Bleu blanc rouge 3, Français 5C (PDF)
- Physique-chimie, 5C (PDF)
- Économie de gestion 2GCG, 2GCC (PDF)

Retrouvez l'actualité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse sur www.men.lu et sur Facebook